



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL D'ILLE-AUBIGNE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
MODIFICATION N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Par arrêté n°U001/2025 du 7 juillet 2025, le Président de la communauté de communes Val d'Ille-Aubigné a défini les modalités d'organisation de l'enquête publique relative à la modification N°4 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du Val d'Ille-Aubigné.

Cette modification a fait l'objet d'une évaluation environnementale et elle comprend :

- Evolution de certaines dispositions du règlement littéral qui concerne l'ensemble des communes ;
- Evolution du règlement graphique comportant des modifications du zonage et des prescriptions (Andouillé-Neuville, Feins, Gahard, Guipel, Langouët, La Mézière, Melesse, Montreuil-le-Gast, Montreuil-sur-Ille, Mouazé, Saint-Aubin-d'Aubigné, Saint-Germain-sur-Ille, Saint-Médard-sur-Ille, Saint-Symphorien, Sens-de-Bretagne, Vieux-Vy-sur-Couesnon et Vignoc) ;
- Evolution des orientations d'aménagement et de programmation sectorielles (Gahard, Langouët, La Mézière, Melesse, Saint-Aubin d'Aubigné, Saint Germain sur Ille, Saint-Symphorien, Sens-de-Bretagne et Vignoc) ;
- Evolution des orientations d'aménagement et de programmation thématiques (OAP trame verte et bleue) ;
- Ouverture à l'urbanisation de plusieurs secteurs de la communauté de communes (Langouët, Melesse et Vignoc).

Le dossier d'enquête publique se compose du projet de modification n°4 du PLUi (rapport de présentation et évaluation environnementale), des avis des personnes publiques associées et des pièces administratives.

L'enquête publique se déroule du mardi 26 août 2025 à 10h00 au lundi 29 septembre 2025 à 16h30 inclus, soit pendant 35 jours consécutifs.

Le Tribunal administratif de Rennes a désigné en qualité de Commissaire enquêteur Monsieur Gérard Pelhâte.

Le dossier d'enquête publique sera consultable sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/5968> accessible depuis le site internet de la Communauté de communes <https://www.valdille-aubigne.fr/> ainsi que sur support papier sur les 6 lieux d'enquête publique indiqués ci-dessous aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Monsieur le Commissaire enquêteur assurera des permanences aux dates et heures indiquées dans le tableau ci-dessous :

Communes	Adresse	Jours et horaires d'ouverture au public	Jours et horaires de permanences
Montreuil le Gast (siège de l'enquête)	Communauté de communes Val d'Ille Aubigné 1, La Métairie 35520 Montreuil le Gast	Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 Fermé le mercredi après-midi	Mardi 26 août de 10h00 à 12h00 Lundi 29 septembre de 14h00 à 16h30
Melesse	Mairie 20, rue de Rennes 35520 Melesse	Lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h Mardi de 15h30 à 19h30 Jeudi de 8h30 à 13h Samedi de 9h à 12h (semaine impaire)	Mardi 26 août de 15h30 à 18h30 Lundi 29 septembre de 10h00 à 12h00

La Mézière	Mairie 1, rue de Macéria 35520 La Mézière	Lundi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h Mardi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 17h Mercredi de 8h30 à 12h Jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h Samedi de 9h à 12h	Mercredi 10 septembre de 10h00 à 12h00 Vendredi 12 septembre de 14h00 à 17h00
Montreuil sur Ille	Mairie 19, avenue Alexis-Rey 35440 Montreuil sur Ille	Lundi au samedi de 9h à 12h Lundi après-midi de 13h 30 à 16h30 Fermé le 30 août 2025	Lundi 1 ^{er} septembre de 13h30 à 16h30 Vendredi 19 septembre de 10h00 à 12h00
St Aubin d'Aubigné	Mairie 4, place de la mairie 35250 Saint Aubin d'Aubigné	Lundi, mercredi, jeudi de 8h45 à 12h et de 15h à 17h30 Mardi et vendredi de 8h45 à 12h Samedi de 9h à 12h	Lundi 1 ^{er} septembre de 10h30 à 12h00 Mercredi 10 septembre de 15h00 à 17h30
Sens de Bretagne	Mairie 9, place de la Mairie 35490 Sens de Bretagne	Lundi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h0 Mardi et jeudi de 8h30 à 12h Fermé le mercredi toute la journée 1 ^{er} et 3 ^{ème} samedi de 9h à 12h	Vendredi 12 septembre de 10h00 à 12h00 Vendredi 19 septembre de 14h00 à 17h00

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions dans les conditions suivantes :

- Par voie postale, à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné 1, La Métairie, 35520 Montreuil le Gast. Ces correspondances seront annexées aux registres d'enquête papier
- Par voie électronique sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5968>, par mail à l'adresse suivante : enquete-publique-5968@registre-dematerialise.fr
- Par écrit, directement dans les registres papier, aux jours et horaires d'ouverture des lieux d'enquête publique indiqués ci-dessus
- Par écrit et par oral auprès du commissaire enquêteur pendant les jours de permanences indiqués ci-dessus

Toutes informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès des services de la communauté de communes : Pôle Aménagement et Urbanisme, 1 La Métairie - 35520 Montreuil le Gast (02 99 69 86 86).
Courriel : plui@valdille-aubigne.fr

Une copie du rapport et des conclusions motivées du Commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête au siège de la Communauté de communes à Montreuil le Gast et dans les 5 autres lieux d'enquête. Ces pièces seront en outre publiés pendant la même durée sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/5968>.

A l'issue de l'enquête, le Conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification N°4 du PLUi. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique et des avis des personnes publiques associées, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de modification.

